L'insolente santé de l'Union de banques suisses

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1118

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011454

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'insolente santé de l'Union de banques suisses

Après avoir larmoyé dans le concert bancaire sur les risques que faisait courir le maintien du droit de timbre à l'emploi, l'UBS affiche une excellente santé tout en prévoyant nombre de licenciements en Suisse.

(*ag*) L'économie suisse peine, le chômage multiplie ses victimes comme une épidémie, l'Union de banques suisses publie des bénéfices record. On songe à ce communiqué de Napoléon annonçant au peuple français un des désastres de la campagne de Russie et qui concluait, rassurant: la santé de l'empereur n'a jamais été meilleure.

L'UBS n'appartient pas qu'à ses actionnaires

Certes, cette pétante prospérité vaut mieux que la morbidité des banques suédoises et finlandaises, que les déconvenues des banques japonaises trop engagées dans les spéculations immobilières, que les imprudences des caisses d'épargne américaines qui recourent à la garantie étatique. Une banque doit inspirer confiance et la source de la confiance, c'est le succès.

Mais l'UBS a son siège en Suisse, à la prospérité de laquelle elle contribue. Elle n'appartient pas qu'à ses actionnaires ou à son management. D'où quelques remarques légitimes.

La première chose qui frappe, c'est la disproportion entre le chiffre d'affaires ou le bénéfice de cette banque et les budgets ou les comptes des pouvoirs publics. Le bénéfice seul de l'UBS dépasse la surface financière de la majorité des cantons suisses. Que de puissantes multinationales soient dans cette situation n'est pas exceptionnel, dans un pays petit et fédéral. Mais le propre d'une banque, à la différence d'une holding comme Nestlé par exemple, est d'être impliquée directement dans l'économie nationale qui lui fournit son assise. La disproportion pose dès lors un problème politique. René Studer, président de la direction générale, soulignait avec satisfaction le regain des dépôts d'épargne, à cause des exigences du fisc allemand, de la crise de l'Etat italien (on est dans la tradition de la Suisse refuge bancaire légal ou illégal), mais aussi, a-t-il ajouté, parce que l'UBS avec ses immenses réserves inspire plus confiance que certaines banques cantonales trop engagées, avec moins de réserves, dans des opérations à risques. La concentration économique dont l'UBS est le révélateur, voir également l'absorption de la BPS par le Crédit suisse, se traduit aussi en termes de pouvoir. Nul n'ignore le poids des banques, et parmi elles des grandes banques, sur les décisions des Chambres fédérales. Les exemples ne manquent pas, du petit crédit au droit de timbre et à l'impôt proportionnel sur les bénéfices. Chaque fois le Parlement a choisi la thèse défendue par les banques.

Les licenciements se poursuivent

Parlons précisément de la campagne sur le droit de timbre. La place financière suisse, nous disait-on, est menacée par ses concurrents. Et si elle veut contourner l'obstacle, elle devra opérer à l'étranger au détriment de l'emploi en Suisse. Six mois plus tard, la place financière affiche sa force et annonce, nonobstant, qu'elle poursuivra son programme de licenciements.

L'UBS annonce en effet une réduction de 10% de ses postes de travail en Suisse. En 1991, elle occupait 22 431 collaborateurs. En 1992, réduction de 580. En 1993, 800 postes seront biffés. Puis 500 en 1994 et en 1995. En revanche, les postes de travail seront développés à l'étranger où leur productivité est plus élevée (voir l'encadré).

Si l'on peut admettre que la banque suive sa logique de rationalisation, deux questions. Le programme de réorganisation, intitulé Marketing 2000, doit-il être poursuivi dans les délais rigoureux et abstraits retenus dans l'indifférence de l'environnement social ? Et quelles sont les mesures compensatoires envisagées: création d'un fonds d'encouragement à l'innovation, à la création d'entreprises, etc ?

Marge de manœuvre importante

Le bilan consolidé de l'UBS laisse apparaître des fonds propres pour plus de 19 milliards, constitués pour l'essentiel de réserves de toute nature. La banque est donc à la fois une entreprise de services à sa clientèle et la gestionnaire de sa propre fortune, au point qu'elle pourrait vivre confortablement de ses seules rentes ! Si chaque type d'opération a son propre rendement répertorié d'année en année, la banque dispose, malgré la concurrence, d'une marge de péréquation considérable. Cette capacité d'orientation de l'économie nationale, elle en détient une part, à titre privé et en fonction de sa propre croissance. D'où la nécessité d'un contrepoids politique suffisant. ■

Salaires et gratifications

En 1992, les salaires et gratifications de l'UBS ont augmenté pour le personnel suisse de 6% pour atteindre 1,8 milliard de francs. Les effectifs s'élèvent à 21 851 personnes. Soit un salaire moyen de 82 376 francs.

Les salaires et gratifications du personnel employé à l'étranger ont augmenté de 23% pour atteindre 805 millions. 5246 employés sont concernés, soit un salaire moyen de 148 250 francs. Comme le relève René Studer, la rétribution dépend de manière prononcée des résultats obtenus. Le personnel suisse doit apprécier.

Le Dr Blocher, persona non grata

Christoph Blocher a eu des échanges vifs avec René Studer dans le débat sur l'EEE. Dès lors le conseil d'administration (qui commande à l'UBS ?) souhaite ne pas renouveler son mandat d'administrateur.

La proposition à l'intention de l'assemblée des actionnaires est formulée en ces termes: «Le conseil d'administration renonce à proposer le renouvellement du mandat du Dr Chr. Blocher. Après diverses interventions politiques la confiance nécessaire manque pour poursuivre la collaboration au sein du conseil d'administration.»